

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES

Agir pour ne pas Subir



Paris le 15 avril 2009

Compte rendu du Groupe de Travail Guichet Fiscal Unique (GFU) du 14 avril 2009

Cette réunion, animée par Madame GAUTHIER, Chef de Service de la gestion fiscale remplaçait celle prévue le 27 mars 2009.

Plusieurs points étaient à l'ordre du jour, dont les transferts de la TP vers les SIE ainsi que les Pôles de Recouvrement Spécialisés (PRS) seuls points ayant pu être abordés.

En effet, l'heure tardive a incité à la reprise ultérieure du point portant sur les SIP, sujet que tout le monde paraît avoir des difficultés à aborder.

Certes les discussions au sujet du classement des PRS, des différents niveaux de seuils financiers de basculement des comptes ont leur intérêt, mais force est de constater que le sort des agents des SIP n'était pas au cœur des préoccupations de ce groupe de travail.

Or qu'on le veuille ou non, la situation notamment de l'accueil dans ces structures relève de l'urgence, car à continuer ainsi, la mise en place de fera sans discussion préalable, dans les pires conditions.

La CFTC Finances publiques était venue hier pour porter les inquiétudes des agents sachant que les documents proposés par l'administration qui posent de vraies questions méritent d'être explicités, car ils n'apportent pas forcément des réponses satisfaisantes à nos yeux.

Quoiqu'il en soit la CFTC Finances publiques ne portera pas la responsabilité d'un retard continué sur ce sujet, car nous refusons d'utiliser les agents comme «variable » d'une stratégie qui n'est pas la notre.

Cela étant dit, nous avons eu des explications sur différents points :

Concernant le transfert de la TP, elle s'accompagnera à terme du transfert de 400 emplois (35 dans la première phase de déploiement) issus de la filière gestion publique vers la filière fiscale, les agents de la filière gestion publique pouvant, par voie de détachement avec droit de retour, suivre leur mission. Mais, compte tenu de la saisonnalité de la mission recouvrement de la TP, ils devront apprendre le métier SIE et seront pris en charge dans le cadre de la formation professionnelle.

Concernant les PRS, les premiers mis en place le seront à l'automne, sans date encore arrêtée et les dossiers transférés obéiront à des seuils (5000 €, 7000 € et 10000 €), déterminés en fonction de la situation du recouvrement de chaque département. Basculeront dans les PRS des comptes RAR récents, de contribuables récalcitrants pour qui les poursuites de base auraient été infructueuses issus des SIE ou des SIP, mais avec le dossier entier et tout son passé, y compris d'anciens RAR. Pour les dossiers en RJ/LJ, ils resteront dans les services d'origine. Enfin, un droit de retour vers les SIE et les SIP en cas d'erreur de transmission ou de basculement en procédure collective vers les PRS existe. Par ailleurs la question des emplois n'a pas été abordée.

SYNDICAT NATIONAL CFTC FINANCES PUBLIQUES - 2 rue Neuve Saint Pierre - 75181 PARIS CEDEX 04

☎ 01 53 17 86 53 ☎ 01 53 17 86 55

E-mail : cftcdgfp@gmail.com Site Internet : <http://cftc-dgfp.fr>

CFTC : LE SYNDICAT CONSTRUCTIF